



Avis du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie sur le Projet d'énoncé de vision stratégique du développement de la MRC Memphrémagog

Le 26 février 2019

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) est heureux de constater l'intérêt de la MRC Memphrémagog pour le développement durable et la qualité de vie des générations futures. Nous vous présentons ici quelques éléments à caractère environnemental que nous jugeons importants à faire ressortir dans l'énoncé de vision stratégique. Ces nuances apportées sont d'autant plus significatives dans un contexte de changements climatiques, où des changements de paradigmes et de comportements seront inévitablement à prévoir dans la perspective souhaitée par l'énoncé de vision. Rappelons que cet énoncé servira à plusieurs autres démarches structurantes en matière d'aménagement et de développement du territoire dont la portée se fera sentir pour les 15 prochaines années et au-delà.

Dans le présent mémoire, nous aborderons les points suivants :

- La mobilité
- L'aménagement du territoire
- La gouvernance
- La préservation du patrimoine naturel et culturel

1. UNE OCCUPATION HARMONIEUSE, DURABLE ET DYNAMIQUE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Aménagement du territoire

Nous apprécions voir paraître la priorité d'avoir des citoyens actifs et en santé parmi les éléments clés d'une occupation harmonieuse, durable et dynamique du territoire. Or, nous recommandons d'ajouter l'aspect central suivant, qui ne figure nulle part dans l'énoncé : **veiller à un aménagement du territoire favorisant les déplacements actifs (utilitaires)**. En effet, un point facilitant énormément la santé et l'activité des citoyens est de leur permettre de se déplacer de façon active, conviviale et sécuritaire vers les principaux pôles d'attraction que sont le travail, l'école, les commerces et les loisirs. En plus de nombreux bénéfices pour la santé et l'environnement, les déplacements actifs contribuent à resserrer le tissu social des communautés, en créant de nombreuses occasions de rencontre entre les citoyens. Il a été démontré par plusieurs exemples au Québec et dans le monde qu'un aménagement favorable aux transports actifs (la marche et le vélo, sans s'y limiter) incite les citoyens à adopter ces modes de transport santé, économiques et non-polluants.

Agriculture durable

La MRC de Memphrémagog est fortement agricole, agro-forestière et agro-touristique. Même si le Plan de développement de la zone agricole prévoit déjà la réalisation d'un plan d'action pour rencontrer les objectifs spécifiques à l'aménagement agricole, il en demeure que les grandes lignes du plan devraient paraître au sein du présent énoncé stratégique, notamment la mise en valeur des paysages agricoles, l'occupation dynamique du territoire agricole, la promotion de l'agriculture et de la foresterie durables ainsi que la promotion des produits locaux.

2. UN RÉSEAU DE COMMUNAUTÉS INCLUSIF ET PROSPÈRE

Le modèle de gouvernance est innovant, participatif et efficient

Le CREE salue la volonté d'innover au niveau de la gouvernance et notamment de l'aspect participatif de celle-ci. **Nous aimerions toutefois voir précisée votre définition du terme participatif.** De nombreux citoyens se regroupent autour de sujets qui les préoccupent et demandent à être écoutés, appuyés et accompagnés dans leurs besoins, sans toujours trouver la bonne porte d'entrée pour y parvenir. Qui plus est, assurer une participation concrète d'une masse populaire est un défi de taille, particulièrement pour une MRC. Une façon efficace de rejoindre un large éventail de groupes est d'utiliser les associations et regroupements existants. Ces organisations, qui pour la plupart sont déjà répertoriées par les municipalités de la MRC, permettent de rejoindre une grande partie des différents groupes de personnes et d'usagers : associations commerciales, culturelles, sociales, de locataires, professionnelles, etc. Nous souhaitons voir une **définition plus complète de votre vision de la gouvernance participative.**

Sur le même sujet, le mot « transparence » devrait selon le CREE s'ajouter au modèle « innovant, participatif et efficient ». Nous pensons notamment à la volonté de la MRC d'assurer une reddition de compte fréquente de l'avancement des différents plans d'action mis en œuvre par la MRC, comme le Plan d'action de la zone agricole ou le Plan de gestion des matières résiduelles. Plus directement en lien avec le présent exercice, **une marque significative de transparence serait de présenter le diagnostic ou l'état de situation qui précise les forces et faiblesses de l'aménagement du territoire** et qui permet de nommer des enjeux servant de base à l'élaboration de l'énoncé de vision stratégique du développement et à la proposition du schéma d'aménagement. Cet outil permettrait aux citoyens d'organiser leurs commentaires et recommandations face à l'énoncé présenté.

3. UNE POPULATION RENOUVELÉE

Grâce à un milieu de vie favorable, les familles et la jeunesse choisissent la région pour s'établir.

Nous avons été surpris de ne pas voir de points spécifiant **le développement d'un transport collectif adapté aux besoins des populations actuelles et futures** des municipalités de la MRC Memphrémagog. Dans un contexte où un nombre grandissant de citoyens déplorent la dépendance à l'automobile des milieux ruraux ou péri-urbains et à la part importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) imputable au transport routier, nous jugeons que le transport collectif devrait faire partie des priorités de développement de la MRC. Celle-ci doit prévoir des solutions de rechange à l'automobile-solo pour assurer les déplacements de la population. Ce besoin est décrié par les différentes strates de population (étudiants, travailleurs,

personnes âgées, personnes en recherche d'emploi), mais également par les employeurs qui ont identifié la mobilité comme un enjeu d'actualité pour attirer de nouveaux employés.

Nous estimons qu'il est du rôle de la MRC d'encourager le développement de solutions de transport collectif entre les différentes municipalités de la MRC, vers les pôles d'attraction (travail, loisirs, commerces, etc.) ainsi que vers les territoires limitrophes. Au-delà des systèmes de transport collectif traditionnels peu adaptés à la réalité de la MRC, le développement rapide des technologies de l'information nous permet d'imaginer le recours à de nouvelles formes de transport à la demande plus efficaces en milieu moins densément peuplé.

Notez que cette considération est tout aussi valable pour le point 1, soit une occupation durable et dynamique du territoire.

4. UN TISSU ÉCONOMIQUE CONSOLIDÉ, DIVERSIFIÉ ET PÉRENNE

Le CREE souhaite que cet énoncé inclue les notions de développement **durable**, d'entreprises **écoresponsables**, qu'il encourage **l'économie circulaire** et les synergies entre entreprises locales et régionales. Nous souhaitons que la MRC joue pleinement son rôle en guidant les nouvelles entreprises et celles existantes, via son service de soutien au développement, la CCIMO et autres incubateurs d'entreprises et organismes régionaux en accompagnement en développement durable, vers la gestion écoresponsable de leurs pratiques d'affaires (approvisionnements, responsabilité des producteurs, gestion des matières résiduelles, de l'énergie, des transports, communications envers la clientèle, etc.), le tout dans le but de réduire leur empreinte écologique et carbone. La notion « **d'écoparc industriel** » est également un terme qu'il serait souhaitable de retrouver puisque qu'une telle approche sectorielle ciblant un territoire particulier nous apparaît idéale pour faire le lien entre des industries plus écoresponsables et un territoire aménagé durablement (ex. bâtiments éconénergétiques, verdissement, accès au transport durable, gestion de l'eau pluviale, etc.).

Le CREE souhaiterait voir dans l'énoncé une emphase sur les opportunités liées aux gisements (matières et ressources) régionaux. À nouveau, la MRC pourrait jouer un rôle actif dans la mobilisation des acteurs régionaux sur son territoire, notamment via le maillage avec les organismes porteurs de l'économie circulaire tels que Synergie Estrie et ses partenaires.

5. UN ENGAGEMENT FORT ENVERS LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Le **patrimoine naturel et culturel** constitue effectivement une source de valeur et d'attraction majeure pour la MRC. Afin de mettre un accent plus grave sur « l'engagement FORT envers la préservation », le CREE suggère de préciser certains éléments essentiels à la protection du territoire naturel et du bassin versant de la source principale d'eau potable d'une majorité des estriens, le lac Memphrémagog. La gestion des espèces envahissantes et notamment de la moule zébrée, nouvellement signalée dans le lac

Memphrémagog, nous apparaît comme prioritaire. Nous sommes également étonnés de ne voir **aucune référence au rôle de la MRC envers les inévitables impacts des changements climatiques**, alors que la MRC met pourtant beaucoup d'énergie à la réalisation de stratégies durables d'adaptation aux changements climatiques. Nous proposons l'ajout d'un point rejoignant les éléments suivants :

- Les **milieux humides et hydriques ainsi que leurs zones inondables sont identifiés et font l'objet d'une protection** officielle sur l'ensemble du territoire de la MRC. En effet, il est reconnu que les milieux humides sont de véritables infrastructures vertes au service de la gestion durable des eaux de pluie : régulation du débit des rivières, filtration de l'eau et bassins de rétention naturels. La protection des milieux humides contribue ainsi à accroître la résilience des municipalités face aux impacts des changements climatiques.
- Les efforts de **lutte aux espèces exotiques envahissantes** contribuent à assurer la préservation du patrimoine écologique et de la riche biodiversité de la MRC.

À une échelle plus large, des projets pilotes avec les communautés locales volontaires constituerait une stratégie innovante pour valoriser l'appropriation des paysages d'intérêt déjà identifiés au présent schéma d'aménagement de la MRC.

Pour ce qui est de projeter Memphrémagog comme lieu d'accueil des **événements**, nous croyons que les outils existent et sont accessibles afin que tous les événements sur le territoire de la MRC, qu'ils soient culturels, de plein air ou sportifs, soient **écoresponsables**. Magog a déjà emboité le pas avec une politique des événements écoresponsables, Festivals et événements verts de l'Estrie offre des services clés en main ou d'accompagnement, et les infrastructures sont disponibles. Étendue au territoire, une telle politique permettrait aux municipalités et organisateurs d'événements d'avoir une moindre empreinte écologique tout en préservant l'image verte de la MRC. La MRC se doit de mettre en place des mécanismes pour accompagner les municipalités et faciliter l'écoresponsabilité des événements.

EN CONCLUSION

L'énoncé présenté évoque un grand nombre d'éléments encourageants pour le développement de la MRC. Nous considérons toutefois que les aspects environnementaux et paysagers, pourtant généralement bien intégrés à divers niveaux de gestion de la MRC, sont ici sous-représentés et devraient plutôt être priorités dans un avenir rapproché de plus en plus teinté par les aléas climatiques et vraisemblablement par des politiques environnementales nationales qui pourraient modifier le contexte socio-économique. La MRC a tout en son pouvoir pour positionner sa vision stratégique vers le développement durable et être un acteur de premier plan dans la lutte aux changements climatiques.

Nous sommes disponibles pour élaborer davantage sur certains des points mentionnés.

Jacinthe Caron, directrice générale (j.caron@environnementestrie.ca)

Brigitte Blais, coordonnatrice des communications (communications@environnementestrie.ca)